

Prévenir la radicalisation dans le champ du sport

UN PHÉNOMÈNE D'UNE GRANDE COMPLEXITÉ

Bien qu'il n'y ait pas de définition légale de la radicalisation, celle du sociologue Farhad Khosrokhavar a été retenue par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) :

Par **radicalisation**, on désigne le processus par lequel un individu ou un groupe **adopte une forme violente d'action**, directement liée à une **idéologie extrémiste** à contenu politique, social, ou religieux, qui **conteste l'ordre établi**.



La radicalisation apparaît comme un phénomène lié à l'exploitation de conflits d'identité, de fragilités renforcées par des ruptures (scolaire, familiale, professionnelle, parcours personnel...). Une **offre radicale** (composée d'un ensemble de discours, de croyances et de visions du monde qui donne une réponse « prête à l'emploi »), proposée à une **personne vulnérable représente un risque réel qui ne doit pas être sous-estimé**.

Changements de comportement, pensée extrême, recours à la violence, rupture avec son entourage, discours « victimaire ». Les processus de radicalisation d'un individu, souvent perçus dans les lieux de socialisation, notamment lors de la pratique sportive, peuvent être classés en 3 catégories :

LES RUPTURES

- Rupture avec l'environnement quotidien, la famille, les amis, le club sportif...
- Modification brutale de ses habitudes.
- Relation qui devient exclusive avec un groupe et sa mission.

L'ENVIRONNEMENT PERSONNEL

- **Le contexte familial** (absence ou rejet parental, situation familiale difficile, violences intrafamiliales) peut amener l'individu à rechercher un nouveau cadre ou une nouvelle famille.
- **L'environnement social** (situation de fragilité scolaire ou sociale, parfois vécue comme une injustice) peut amener l'individu à chercher une place dans la société.

LES THÉORIES ET DISCOURS

- **Le discours « victimaire »** : transformer les blessures réelles ou imaginées en sentiment de préjudice.
- **Le discours communautariste** : adhésion progressive aux préceptes de vie édictés par la communauté, placée au-dessus des autres, et qui conduit à la mise à l'écart de tout ce qui est différent de soi.

IDENTIFIER LES SIGNES DE RADICALISATION

- Changements d'apparence physique ou vestimentaire.
- L'évolution peut être camouflée (incitation à la dissimulation).
- Manifestation d'une pratique religieuse radicale, démonstrative : extension d'interdits alimentaires à l'entourage, retrait ou destruction de photos, obsession pour certains rituels...

- **Les réseaux relationnels** (famille, amis, collègues, pratiquants de la même activité physique ou sportive...) déjà inscrits dans un processus de radicalisation peuvent influencer et inciter une personne à se radicaliser.



- **Le complotisme** : théorie qui récuse la version communément admise d'un événement et cherche à démontrer que celui-ci résulte d'un complot fomenté par une minorité active.
- **La violence dans les propos** : agressivité, menaces, haine sont aussi des signes (discours antisémites, antichrétiens ou homophobes, prosélytisme djihadiste, apologie du terrorisme, propos sur la fin des temps ou la mort...).



LEVIER DES RECRUTEURS : Les individus fragiles et influençables, en quête d'idéal, surtout lorsqu'ils sont en situation d'instabilité, de recherche d'une reconnaissance identitaire, affective et de valorisation, peuvent être plus facilement séduits par un cadre, un sentiment de ralliement à une cause, et des théories radicales et propagandistes, souvent puisées sur internet.

LA CULTURE COMMUNE DE LA VIGILANCE

L'action préventive a vocation à repérer, le plus tôt possible, les signes de radicalisation. Plus tôt le risque d'exposition à une propagande conduisant à la violence sera repéré, plus tôt l'entourage éducatif et sportif pourra donner l'alerte, et ainsi éviter la rupture radicale et l'exposition à des opérations de recrutement et/ou passage à des actes violents.

La veille commune et attentive, dans toute pratique sportive, est primordiale et ne peut que se renforcer en échangeant entre professionnels (professeurs, éducateurs, bénévoles, dirigeants).

Les signes sont cumulatifs et ne sauraient être pris isolément pour détecter un engagement dans l'extrémisme violent. Il faut donc faire preuve de beaucoup de prudence pour déterminer si une situation relève, ou non, d'une trajectoire de radicalisation. Selon les situations, les signes sont d'intensité variable et les réponses au signalement seront graduées, d'aucune suite particulière à la mise en œuvre d'un suivi après une évaluation par les acteurs détenant la légitimité pour le faire et les compétences. Même si vous n'êtes pas sûr d'avoir reconnu des combinaisons de signes suspects, il est préférable de « **partager le doute** » avec un professionnel dont c'est le métier de qualifier la situation de préoccupante ou non.

3 CANAUX DE SIGNALEMENT

- Le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) :

0 800 005 696 Service & appel gratuits

[Le formulaire en ligne*](#)

- Les services de police ou de gendarmerie : tous les commissariats de police ou brigades de gendarmerie sont en mesure de vous apporter une réponse.

- en cas d'urgence, le 17



PRÉVENIR, INFORMER D'UNE SITUATION DE RADICALISATION POTENTIELLE

Face à une situation ou à des signes qui m'interpellent, je « **partage le doute** » autour de moi. La règle majeure est de ne pas rester seul et de partager les informations avec mes collègues, mon entourage. Si nous sommes plusieurs à avoir les mêmes doutes, je signale.



DANS QUEL CAS SIGNALER ?

- Une situation inquiétante qui paraît menacer un proche.
- Si vous avez un doute ou des questions sur une situation.
- Pour obtenir des renseignements sur la conduite à tenir.
- Pour être écouté(e), conseillé(e) dans vos démarches.

VOS RÉFÉRENTS

Dans tous les cas, votre référent mérite d'être informé. Il pourra vous apporter des conseils utiles :

- Le « référent prévention de la radicalisation » au sein de la DDCS(PP) ou de la DR(D)JSCS, de votre établissement (CREPS-INSEP) ou écoles.
- Le « référent citoyenneté » au sein de la fédération.

QUE DEVIENT LE SIGNALEMENT ?

Tous les signalements sont transmis au préfet de département qui réunit un groupe d'évaluation départemental (GED). Les signalements non pertinents ou abusifs ne sont pas retenus. Le GED peut orienter le traitement de la situation vers la Cellule départementale de Prévention de la Radicalisation et d'Accompagnement des Familles (CPRAF) afin de mettre en place une prise en charge à caractère social (y compris pour l'entourage) ou vers un suivi sécuritaire si nécessaire. L'approche est préventive, globale et équilibrée. **Les signalements sont confidentiels. Signaler une situation ne vous sera jamais reproché.**

* <https://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente/Votre-signalement>

Pour en savoir plus : www.cipdr.gouv.fr et [@SG_CIPDR](https://twitter.com/SG_CIPDR)